



*Siège : Mairie de Bracieux 41250*

*Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2009**

L'an deux mil neuf, le dix juin à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

**PRESENTS** : Mme PRIOL, GODRON, GARNIER (Beuvron amont), MM, BARDON, DUPONT, TERRIER (Centre Amont), MM GAULT, REPINCAY, CHESNEAU (Beuvron aval) MM DESROCHES, COELHO, TOUCHET (Centre Aval), M CHICOINEAU (Bièvre) MM PRINCE, MAURICE, MME VALOIS (Centre cosson) et MM LEROUX, ROUX et PICHET (Bas Cosson).

**ABSENTS EXCUSES** : MM BOUQUIN, DOUSSELIN (Centre Amont), MM DYE, MOREAU (Bièvre), M ROBERT (Centre Cosson),

**Assistaient à la réunion** : MM GAMBS (Beuvron amont), M DUCHALAIS (Beuvron Aval), M LHOMME (Beuvron centre aval), M CLOUET (Centre cosson) et M SAUVE (Bas cosson).

**Date de la convocation le 14 mai 2009.**

**Ordre du jour :**

- **Personnel du Syndicat**
- **Renouvellement du contrat prestataire informatique**
- **Vente de matériel**
- **Point sur l'adhésion du Syndicat du Bassin du Cosson**
- **Point sur le Contrat de Bassin**
- **Point sur le programme grenouille taureau (Projection Film)**
- **Questions diverses**
- 

### **PERSONNEL DU SYNDICAT**

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU TRAVAIL ANIMATRICE DU CONTRAT DE BASSIN**

Considérant que le contrat de travail de Madame CHARPENTIER Marcelline – Fonction animatrice du contrat de Bassin, expire le 18 juillet 2009,

Considérant la délibération 13 décembre 2006 fixant l'échelon de la rémunération,

Considérant que Madame CHARPENTIER exerce son travail avec toute la diligence nécessaire,

Considérant la mise en place du Contrat de Bassin avec la région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

Le comité syndical après en avoir délibéré,

- Décide de renouveler le contrat de travail de Madame CHARPENTIER Marcelline pour une durée de 3ans au grade d'ingénieur – cat A – Echelon 5
- D'engager les démarches nécessaires au renouvellement du contrat de travail,
- Charge Monsieur le Président de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **EQUIPES TECHNIQUES**

Monsieur le Président informe que le dernier agent embauché n'a pas satisfait et que celui-ci a quitté son poste à l'issue de sa période d'essai (2 mois).

Des entretiens ont eu lieu ce jour et un candidat a été retenu. L'embauche sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE**

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service du contrat informatique arrive à expiration le 31 mai 2009.

Considérant que la société informatique SEGILOG assure pleinement cette prestation, Monsieur le Président propose de renouveler ce contrat pour 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG INFORMATIQUE
- Charge Monsieur Le Président de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

## **VENTE DE MATERIEL**

La proposition de rachat du moteur de bateau n'a pas aboutie, le dossier est classé sans suite et le moteur de bateau sera mis en matériel vétuste.

Des négociations sont en cours pour le renouvellement de deux véhicules :

- Le véhicule de l'animatrice : changement pour une location (Financement à 80% dans le cadre de son fonctionnement poste animation)
- Le remplacement d'un véhicule « équipe »: Une offre de prix a été faite par les Ets Warsermann de Bracieux.

## **POINT SUR L'ADHESION DU SYNDICAT DU BASSIN DE COSSON**

Tous les éléments sont réunis, La préfecture de Loir et Cher doit transmettre le nouvel arrêté aux autres départements pour signature et devrait nous le faire parvenir prochainement.

## **POINT SUR LE CONTRAT DE BASSIN**

Monsieur le Président informe que nous sommes toujours en attente de la date de signature avec la Région Centre et l'Agence de L'eau Loire-Bretagne. L'agence de l'Eau a validé le contrat en décembre 2008. La Région Centre a signé le contrat en juillet 2006 et va valider sa nouvelle version le 10 juillet 2009. Une signature peut être espérée en septembre 2009.

Malgré tout, les dossiers en cours se poursuivent et les engagements sont respectés aussi bien par l'agence de l'eau Loire-Bretagne que par la Région Centre.

## **ETUDE HYDRAULIQUE GLOBALE DU BASSIN VERSANT DU BEUVRON**

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat de bassin prévoit la réalisation d'une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant du Beuvron.

Cette étude aura pour objectif de déterminer les actions à mettre en place afin de répondre à :

- La morphologie altérée, risques majeurs de non atteinte du bon état écologique des eaux conformément à la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.
- La continuité écologique définie par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Elle permettra de définir, entre autres, le devenir des ouvrages hydrauliques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager l'étude hydraulique globale du bassin du Beuvron,
- Décide de lancer un marché appel d'offres pour cette étude,
- Décide de demander les subventions les plus élevées possibles aux différents cofinanceurs,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **POINT SUR LA GRENOUILLE TAUREAU**

- Présentation d'un diaporama par M BEGUIN, technicien de rivière (consultable sur internet [www.bassin-du-beuvron.com](http://www.bassin-du-beuvron.com))
- Présentation et projection du film de M Philippe HENRY

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Pays Grande Sologne :** Sollicite la désignation des représentants au conseil de développement et au comité de programmation Leader : Considérant le manque d'information à ce sujet, cette affaire est reportée au prochain comité syndical.

**Syndicat Beuvron Aval :** Monsieur GAULT, président informe le comité syndical que la Commune de CORMERAY a intégré le Syndicat du Beuvron Aval.

*Fin de la séance 19h45*